

traits d'agences

Construire... ou reconstruire la ville existante

Joël Duquenoy, un acteur dynamique du territoire

Angèle Baleyrier met l'urbanisme

sous les feux de la toile



Les villes sont aujourd'hui à la recherche d'un nouveau souffle alors qu'elles doivent relever les nombreux défis liés aux mutations économiques, sociales, climatiques, environnementales... Comment faire, ou refaire, la ville sur la ville dans un contexte de recherche de nouveaux équilibres territoriaux?...

printemps 2009

traits d'agences
printemps 2009

En bref

- Site internet de la FNAU : la mue **3**
- Nancy : restructurations militaires **3**
- Reims : un Conseil de Développement **3**
- 29°... et 30° Rencontres **4**
- L'Estuaire de la Seine et son Grenelle **5**
- Un SCOT pour Lille Métropole **5**
- Montbéliard : diversifier l'économie **5**
- Doublement de la LGV Paris-Lyon **5**
- Les mouvements **4**
- Les publications **4-5**

Dossier

**Construire...
ou reconstruire
la ville existante...**

- Rives de Meurthe à Nancy :
un quartier à l'échelle de l'agglomération **7**
- Béthune, l'Horlogerie :
un éco-quartier en ville dense **8**
- Aire toulonnaise : reconversion du site
d'activités de la Baou des Puits **9**
- Marseille /massif de la Nerthe :
reconquête d'une frange métropolitaine **10**
- Reims : reconversion
de la base aérienne 112 **11**
- Châlons-en-Champagne :
protéger le centre sans «muséifier» **12**
- Amiens-Montières : les apports
du marché de définition **13**
- Lyon : des agrafes urbaines
pour recoudre le territoire **14**

(Photo de couverture : AGUR)

Portraits

- Joël Duquenois,
un acteur dynamique du territoire **15**
- Angèle Baleyrier met l'urbanisme
sous les feux de la toile **16**

LES CHANTIERS DU GRENELLE...

LA FNAU ET LES AGENCES D'URBANISME APPORTENT LEUR CONTRIBUTION



DR Adoptée par les deux Chambres en février 2009, la loi «Grenelle 1» a posé les grands principes des nouvelles politiques publiques qui vont permettre de mieux protéger l'environnement, d'économiser l'énergie et de lutter contre le réchauffement climatique.

Avec le projet de loi portant engagement national pour l'environnement, dit aussi «Grenelle 2» et déposé sur le Bureau du Parlement en janvier 2009, nous entrons dans le vif du sujet. Ce sont les Codes de l'Urbanisme, de la Construction, de l'Environnement eux-mêmes... qu'il s'agit maintenant de réviser et de réécrire. La FNAU a apporté sa contribution à ce chantier en organisant, le 3 février 2009, un séminaire de travail auquel ont été conviés tous les élus et techniciens intéressés du réseau ainsi que des représentants des grandes associations d'élus (AMF, AMGVF, ADCF, GART...). Lors de cette journée, les différents chapitres du projet de Loi concernant l'urbanisme ont été analysés, décortiqués et évalués. Si un large consensus s'est exprimé sur l'architecture générale du texte et sur les évolutions positives qu'il permet, des points de vigilance ont aussi été identifiés et des propositions ont été faites pour en améliorer le contenu et en renforcer la cohérence. Elles feront prochainement l'objet d'une publication spécifique et elles ont été transmises aux parlementaires élus des agences afin d'alimenter le débat des assemblées.

Construire... ou reconstruire la ville existante, recycler... ou revaloriser les quartiers déjà urbanisés, ce sont là des priorités du Grenelle. Le dossier central de ce magazine y est consacré. On y trouvera, au travers de projets auxquels ont été associées les agences, quelques illustrations des politiques nouvelles que doivent mettre en œuvre les agglomérations françaises si elles veulent satisfaire aux exigences du Grenelle de l'Environnement.

André Rossinot, Président de la FNAU

Traits d'agences, l'actualité des agences d'urbanisme, supplément au n° 29 de Traits urbains, le mensuel opérationnel des acteurs du développement et du renouvellement urbains (ne peut être vendu séparément). • Editeur : L'Agence Innovapresse - Sarl au capital de 38 000 € - 1, place Boieldieu - 75002 Paris - Tél. : 01 48 24 08 97 - Fax : 01 42 47 00 76 - www.innovapresse.com - RCS Paris B 301 652 988 - ISSN : 1776-9604 - Commission paritaire : 0208 T 87608 • Directeur de la publication : Jean Audouin • Traits d'agences est réalisé en partenariat avec la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme : 1, rue de Narbonne 75007 Paris - Tél. 33 (0)1 45 49 32 50 - www.fnau.org • Comité éditorial : Jean Audouin, Marcel Belliot, André Rossinot, Mireille Rius, Sébastien Debeaumont • Ont participé à ce numéro : Pascal Van Acker, Hélène Balu, Jean-Marc Chone, Fabrice Del Aguila, Marc Esponda, Stéphane Egraz, Alain Fazincani, Nicolas Pech, Romain Pereira, Priscilla Pierre, Caroline Sannier • Directeur artistique : Alain Martin • Secrétaire de rédaction : Marie-Line Descroix • Abonnement annuel à Traits Urbains : 80 € TTC (8 numéros) - 12,50 € le numéro, 25 € le hors série - TVA : 2,1 % - renseignements et abonnement : abonnement@innovapresse.com • Imprimeur : Corlet (14) • Dépôt légal : à parution.

Le site internet de la FNAU fait sa mue

La FNAU a récemment fait évoluer son site Internet. L'objectif était double : améliorer la lisibilité et la navigation sur le site pour les visiteurs extérieurs et créer un extranet dédié aux animateurs de clubs et à leurs utilisateurs.

Cet espace convivial leur permettra ainsi à terme de mettre en ligne l'actualité des clubs (ordres du jour, compte-rendus et diaporamas des différentes réunions...) ou encore d'engager des échanges d'informations et des discussions via un forum.

► www.fnau.org



Réflexion sur les restructurations militaires dans l'agglomération nancéienne

La nouvelle stratégie de défense et de sécurité nationale conduit à une réorganisation des sites militaires. L'agglomération nancéienne est directement concernée avec le retrait de l'armée, en 2010, du quartier Kléber à Essey-lès-Nancy (un site de 22 hectares). Une réflexion sur l'ensemble des propriétés militaires doit donc être menée à l'échelle de l'agglomération. L'Agence d'urbanisme de Nancy (ADUAN) a été chargée par la préfecture de Meurthe-et-Moselle d'engager ce chantier.

► www.aduan.org

Reims se dote d'un Conseil de Développement

L'Agence d'urbanisme et de développement de la Région de Reims a participé activement à la relance, à l'animation et à l'assistance technique du Conseil de Développement installé conjointement par l'agglomération et le Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmation Urbaine de la Région de Reims (SIEPRUR) début décembre 2008. Cette instance de concertation devrait faciliter la mise en place de stratégies d'alliance au sein de l'agglomération et du pays, mais également à l'échelle du territoire métropolitain du G10.

► www.audrr.fr

Une rencontre en cache...

Près de 800 participants (personnels des Agences d'Urbanisme, élus, personnels du MEEDAT, organismes scientifiques, aménageurs, architectes, bureaux d'études) se sont réunis à l'occasion de la 29^e Rencontre Nationale des Agences d'Urbanisme, qui se tenait au Havre, les 22, 23 et 24 octobre 2009 sur le thème « L'appel du large, de la ville aux grands territoires ». Rythmées par des plénières, 12 ateliers et 11 visites avec une centaine d'intervenants, ces trois journées ont permis d'échanger autour d'un sujet central aujourd'hui pour les Agences d'Urbanisme, la question des échelles de territoire et de leur pertinence pour les projets. Pour en savoir plus : les actes du colloque viennent de paraître dans le numéro hors série 35 de la revue Urbanisme (prix unitaire : 20 €, ► www.urbanisme.fr ou ► www.fnau.org) L'AURH a édité un DVD de la Rencontre, véritable rétrospective en images, en vidéos, et en sons, de l'ensemble des interventions, échanges et débats tenus à cette occasion (disponible sur simple demande : ► aurh@aurh.asso.fr)

...une autre

La 30^e Rencontre des Agences d'Urbanisme se tiendra à Nancy du 2 au 4 décembre 2009 et elle coïncidera avec la 8^e Biennale des Villes et des Urbanistes Européens. Sous le titre provisoire « les Villes Européennes en question », elle traitera de trois grandes questions : existe-t-il un modèle de ville européenne ?, comment vont-elles répondre aux grands défis du XXI^e siècle (crise économique, lien et cohésion sociale, vieillissement de la population et décroissance démographique, climat, énergie...)?, quels sont les grands leviers sur lesquels elles peuvent s'appuyer pour assurer leur développement ?

► www.fnau.org



Publications FNAU et agences

Les dossiers de la FNAU, n°22 : les grandes zones d'activités économiques et commerciales : des espaces stratégiques pour le renouvellement urbain



La FNAU a publié, en décembre 2008, un nouveau dossier, synthèse d'un séminaire organisé dans le cadre du Club « Transports-Mobilités ». Consacré aux grandes zones

d'activités économiques et commerciales développées sur les anciennes frontières de la ville, il explique en quoi ces espaces (trop ?) longtemps considérés comme de simples localisations d'entreprises constituent de fait de vrais « morceaux de ville » et offrent d'importantes opportunités de développement. A l'heure du Grenelle de l'Environnement, elles peuvent être de véritables laboratoires pour le renouvellement urbain durable.

► www.fnau.org

Rennes au cœur du dynamisme breton ?

L'Audiar vient d'éditer son 7^e tableau de bord économique annuel. Comme toujours, ce document support du Club de prospective économique rennais, oriente son propos statistique sur un sujet d'actualité. Ainsi, les traditionnels indices et ratios économiques ont-ils pour objectif de témoigner du rapport qu'entretiennent la métropole rennaise et sa région. Le principal enseignement réside dans l'attractivité et le dynamisme de la Bretagne qui repose en partie sur l'agglomération rennaise. Pôle de commutation des flux de talents, de marchandises et de revenus, mettant ses fonctions métropolitaines au service du territoire, la capitale régionale irrigue une armature urbaine équilibrée qui entraîne toute la région. Les informations cartographiées sur l'origine des entreprises travaillant dans les grands chantiers métropolitains ou sur les revenus rennais injectés dans l'immobilier en Bretagne viennent illustrer ce propos.

► www.audiar.org

Mouvement dans les agences



Jean-Marc OFFNER va succéder à Francis Cuillier à la direction générale de l'Agence d'urbanisme de Bordeaux métropole Aquitaine (A'urba). Diplômé de l'Ecole Centrale de Lille et de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, il est actuellement directeur du Laboratoire Techniques, Territoires et Sociétés (LATTs) et professeur à l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées. Il est auteur de plusieurs ouvrages techniques et de nombreux articles. Il prendra ses fonctions le 4 mai 2009.



Gérard BLANC succède à Patrice Vergriete en qualité de directeur général de l'Agence d'urbanisme et de développement de la région Flandre-Dunkerque (AGUR). Diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble, Délégué général de la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU) (1984 à 1989), il a dirigé l'Agence d'urbanisme de Lyon de 1989 à 1997. Directeur des projets urbains à l'AGUR depuis 2007, il a pris ses nouvelles fonctions le 13 novembre dernier.



Sébastien DEBEAUMONT devient Chargé de mission auprès du Délégué Général de la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme, en remplacement de Mireille RIUS. Diplômé de Sciences Po, Urbaniste, il était jusqu'à présent Directeur de mission à l'Agence d'Urbanisme de Dunkerque (AGUR), en charge des dossiers internationaux, transfrontaliers et de la concertation avec la population. Il a notamment animé, en 2006, la rencontre nationale des agences d'urbanisme organisée à Dunkerque sur le thème de l'innovation urbaine.



Disparition

Jean-Michel MOREAU, directeur de l'Agence régionale d'urbanisme et de développement de la Guyane, est décédé des suites d'une longue maladie le 16 janvier dernier à l'âge de 63 ans. Architecte diplômé DPLG, il a commencé sa carrière en participant à l'élaboration du SDAU de Cayenne. En 1978, il prend la direction de l'Association départementale d'Urbanisme et d'Aménagement de la Guyane, préfiguration de la future Agence d'urbanisme.

La FNAU, au nom de tous les membres du réseau, a témoigné à sa famille et à toute l'équipe de l'agence ses plus sincères condoléances et toute sa sympathie.

L'Estuaire de la Seine organise son Grenelle

Calqué sur la démarche nationale, l'Estuaire de la Seine organise son Grenelle entre novembre 2008 et juin 2009. Porté principalement par l'agglomération havraise, il est organisé avec les cinq pays situés de part et d'autre de l'Estuaire. Il doit permettre d'échanger sur les « sujets qui fâchent » entre les 26 intercommunalités et de proposer des pistes d'actions dans le cadre de la « communauté de projets » que les élus de l'Estuaire souhaitent instaurer. L'Agence d'urbanisme de la région havraise (AURH) est chargée d'organiser le débat et l'interface avec la population.

► e.ducharme@aurh.asso.fr

Un SCOT pour Lille Métropole

Le Syndicat mixte du schéma directeur de Lille Métropole a décidé, le 27 novembre 2008, la révision du schéma directeur et l'élaboration d'un SCOT qui seront confiées à l'agence d'urbanisme. Celui-ci couvrira l'arrondissement de Lille, soit 1 200 799 habitants pour 124 communes, sur une superficie de 879 km². Une attention particulière sera portée à l'articulation avec l'aire métropolitaine de Lille.

► www.lille-metropole-2015.org

Montbéliard réfléchit à diversifier son économie

L'agence a organisé un séminaire sur l'économie

domestique et ses déclinaisons (économie résidentielle, présenteielle...) avec Laurent Davezies, suivi d'une table ronde réunissant des chefs d'entreprises du secteur des services à la personne, de l'hébergement touristique, des institutionnels ainsi que Denis Sommer, président de l'Agence d'urbanisme de Montbéliard (ADU).

L'Agence lancera en effet, en 2009, une plateforme de services à la personne dans une région traditionnellement très spécialisée dans l'industrie automobile, mais pour qui l'économie résidentielle représente un axe de développement important.

► n.demuth@adu-asso.fr

Le doublement de la LGV Paris-Lyon

Le projet de doublement par l'ouest de la Ligne à Grande Vitesse Paris-Lyon est aujourd'hui inscrit dans la loi Grenelle 1.

L'Agence Clermont Métropole anime ce dossier depuis 2006 dans le cadre du réseau de coopération métropolitaine. En 2009, les agences de Lyon, Saint-Etienne, Orléans, Essonne Seine Orge et Ile-de-France sont sollicitées en vue de mobiliser leurs élus et leurs équipes d'études autour de ce projet.

► www.clermontmetropole.org

Publications des agences : les actualités

Regards croisés sur Saint-Etienne en mutation

L'agglomération stéphanoise se trouve dans une phase de profondes transformations économiques, sociales et urbaines. Entre rupture avec le passé et transition vers l'avenir, il lui manquait une clé de lecture. Initié à l'occasion des 40 ans de l'Agence d'urbanisme (Epures), « Saint-Étienne Mutations » propose une vision de Saint-Étienne et de son agglomération au travers les regards d'une trentaine d'enseignants, de chercheurs et de professionnels de l'urbanisme et de l'aménagement : l'héritage humain et urbain d'un passé singulier, une inlassable volonté de modernité, le renouvellement urbain pour adapter la ville au XXI^e siècle et l'inscrire dans la métropolisation et la mondialisation.

► publications@univ-st-etienne.fr

« Strasbourg, des quartiers vivants » : la mémoire d'une ville

Ce livre richement illustré présente dix projets d'urbanisme qui ont transformé Strasbourg et son agglomération depuis 1967. Il en retrace la genèse, les acteurs, les objectifs de départ et les rebondissements. Son originalité réside dans le traitement des projets : chacun d'eux est décrit ou représenté, de manière complémentaire, par un photographe, un écrivain et un urbaniste. Ce travail de mémoire a été initié à l'occasion des quarante ans de l'Agence d'urbanisme.

ADEUS / Le Verger Editeur, Novembre 2008, 25 €



Regards croisés sur les métropoles européennes : Berlin, Londres, Madrid, Milan, Paris, la Randstad



L'Atelier parisien d'urbanisme (APUR) publie une nouvelle recherche menée, en partenariat avec des experts reconnus, sur les grands territoires européens.

A l'heure où la question métropolitaine est à nouveau posée dans la région parisienne et le Grand Paris, un tour d'horizon des grandes métropoles européennes s'impose pour apprécier la façon dont elles adaptent leur mode de gouvernance aux exigences du développement métropolitain.

Les exemples du logement dans le Grand Londres, de l'action sociale et environnementale à Berlin, des transports en commun à Madrid, du développement économique

à Milan, du réinvestissement de grandes emprises dans la Randstad sont ainsi développés comme autant de références pour nourrir les débats franciliens.

ISBN 978-2-900222-91-1 Diffusion: Apur Prix (TTC): 18 €

► www.apur.org

CONSTRUIRE... OU RECONSTRUIRE LA VILLE EXISTANTE

UNE NÉCESSITÉ À L'HEURE DU GRENELLE
DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA CRISE ÉCONOMIQUE

AGUR



Les villes sont aujourd'hui à la recherche d'un nouveau souffle alors qu'elles doivent relever les nombreux défis liés aux mutations économiques, sociales, climatiques, environnementales... Comment faire, ou refaire, la ville sur la ville dans un contexte de recherche de nouveaux équilibres territoriaux entre les espaces ruraux, les espaces urbains et les espaces périurbains ?

Sur le terrain, les agences d'urbanisme sont souvent au cœur des études de restructuration, de réhabilitation ou de reconversion de la ville existante, avec des objectifs de densité, de compacité et d'intensité et de haute qualité environnementale. La fabrication de ces *morceaux de ville*, à l'intérieur ou aux franges de l'agglomération, est fréquemment l'occasion d'expérimenter des méthodes nouvelles de conception de projet (appel au concours ou au marché de définition), de proposer des montages opérationnels originaux (partenariat public/privé) et de mettre en œuvre des formes nouvelles de gouvernance faisant une large place à la participation des habitants et au dialogue avec la population.

Ce dossier présente un certain nombre d'exemples de projets urbains dans les espaces en mutation de la ville existante : friche industrielle à Amiens ou à Béthune, site militaire à Reims, centre ancien à Châlons-en-Champagne, site économique en entrée de ville à Toulon, espace central et quartier périphérique enclavés à Lyon, espace naturel dégradé à Marseille, rives de la Meurthe à Nancy. Les transformations urbaines ainsi décrites diffèrent selon les situations : la ville se recompose par l'économie, par l'habitat, par les espaces publics, mais aussi par les infrastructures routières qui constituaient hier encore autant de lieux de ruptures. La requalification de tous ces lieux permettra de fonder la ville de demain.

RIVES DE MEURTHE À NANCY : UN QUARTIER À L'ÉCHELLE DE L'AGGLOMÉRATION

Par Priscilla Pierre (ADUAN)

Le secteur des Rives de Meurthe, enclavé entre la Meurthe et le canal de la Marne au Rhin, avait l'image d'un quartier industriel et populaire, sans valeur urbaine. La crise économique des années 1970 avait accéléré son déclin : multiplication des friches industrielles et déshérence de la population. De par son étendue et sa proximité avec le cœur historique nancéien, le site est devenu dans les années 1980 un véritable enjeu d'agglomération, représentant une opportunité de redéploiement urbain pour la ville de Nancy comme pour les communes environnantes.

Un nouveau quartier central

Pour envisager ce projet d'envergure, d'importants travaux hydrauliques ont été engagés, faisant naître de vastes réserves foncières. L'agence d'urbanisme de Nancy (ADUAN), l'Établissement Public Foncier de la Métropole Lorraine (EPFML) et le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) se sont associés pour réaliser l'historique de l'occupation industrielle du site (diagnostic de l'état des sols et des risques de pollution). L'Agence a également accompagné la relocalisation de grands groupes industriels, comme celle de l'usine Alstom. Dès lors, ces terrains centraux dégagés et dépollués, la ville a pu commencer son développement économique et urbain vers l'est, à travers deux Zac, sur la partie centrale des Rives de Meurthe, et en inscrivant le projet urbain sur une trame viaire et un réseau d'espaces publics imaginés par Alexandre Chemetoff. L'intégration de ce nouveau quartier n'aurait pas été possible sans la création de nouvelles infrastructures : création d'un boulevard urbain qui irrigue le site du nord au sud, traversée de la ligne n°1 du tram pour un lien direct avec l'hyper-centre commerçant, réalisation de nouveaux franchissements de la Meurthe et du canal. Enfin, des cheminements piétons et cyclistes assurent la transition du centre urbain vers l'espace naturel de la Meurthe.

Un site d'une grande mixité accueillant des équipements majeurs

De grandes entreprises ont fait le choix de ce site central pour implanter leurs activités : la Société Générale, Daum, Gaz de France, la MAIF,



Ville de Nancy

la Redoute, Voies Navigables de France... engageant ainsi un nouveau quartier d'affaires. Le site accueille aujourd'hui un peu plus de 180 établissements et près de 2 800 emplois. Deux hôtels, un centre commercial, des opérations d'habitat permettant la construction de plus de 2 000 nouveaux logements, et des équipements majeurs comme une salle de spectacle de 1 200 places, un complexe cinématographique avec bowling et restaurants, un pôle nautique ou encore l'Institut régional de réadaptation, s'y sont également implantés. Le quartier est aussi devenu un nouveau pôle universitaire de l'agglomération avec l'installation de l'école nationale d'architecture, deux écoles d'ingénieurs, l'ENACT, le CROUS et un restaurant universitaire.

Trente années de reconquête

La réussite de ce projet tient à la qualité du dialogue instauré, dans la durée, entre les acteurs politiques et techniques du projet : Alexandre Chemetoff, architecte-paysagiste, Communauté urbaine du Grand Nancy et Ville de Nancy,

l'agence d'urbanisme de Nancy... Les terrains ont été acquis pour le compte de l'Établissement Public Foncier de Lorraine (EPFL), et l'aménagement et la commercialisation confiés à la Société Lorraine Mixte d'Aménagement Urbain (SOLOREM).

L'ADUAN a été associée très en amont du projet urbain. Elle poursuit aujourd'hui ses réflexions sur le quartier avec l'étude sur l'aménagement du plan d'eau de la Méchelle, ou le lancement d'une enquête pour mieux connaître les entreprises et les habitants récemment installés dans ce nouveau quartier, et leurs motivations.

Plus de cent projets ont déjà été réalisés sur ce secteur qui, à terme, accueillera près de 5 000 nouveaux habitants. 270 millions d'euros y ont été investis dont 150 par le secteur public. Ainsi, de constructions en constructions, un espace cohérent se dessine dans la continuité de la ville existante.

► ppierre@aduan-nancyasso.fr

BÉTHUNE, L'HORLOGERIE : UN ÉCO-QUARTIER EN VILLE DENSE

Par Pascal Van Acker (AULAB)

D'une superficie modeste, la Ville de Béthune est très fortement urbanisée. Ses possibilités de développement urbain sont donc limitées alors qu'elle est soumise à une forte pression immobilière, la demande en logement y étant une des plus élevées de la région.

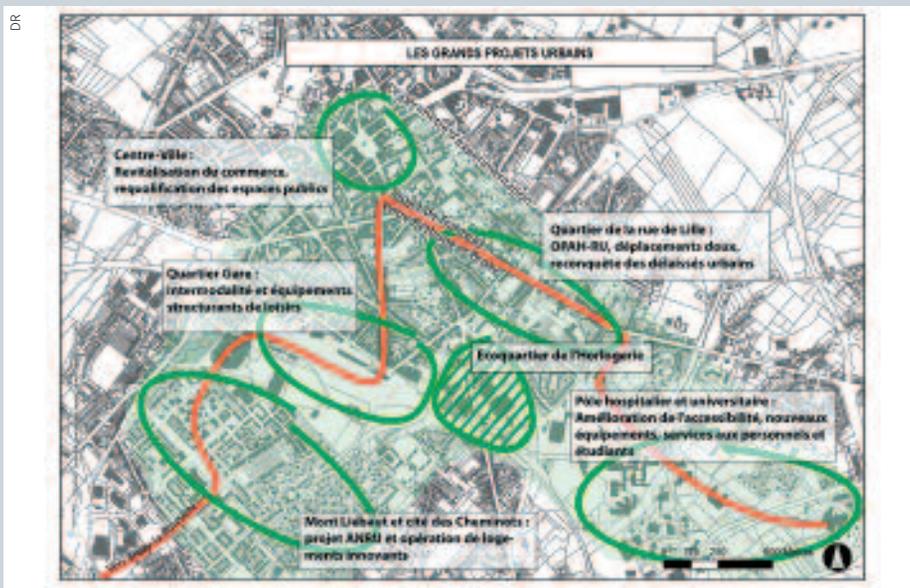
En effet, avec une augmentation de la population de 7% entre 1990 et 1999 (la plus forte progression des villes régionales de plus de 20 000 habitants), ce mouvement se poursuit avec une moyenne, ces 5 dernières années, de 200 logements construits annuellement.

■ Pour répondre à cette demande et conforter son attractivité, la ville qui ne dispose pas de réserves foncières en périphérie, a engagé une politique de recyclage foncier, notamment en prenant, dès les années 1990, le contrôle de friches industrielles ou urbaines (secteurs d'habitat insalubre).

Les friches industrielles TESTUT (fabrique d'horloges puis de balances) et CHARFA (emballages papier) en font partie. D'une superficie de 9 hectares, elles sont situées au cœur d'un triangle constitué par le centre-ville, la gare (TGV) et l'Université. Intégrées dans un tissu urbain ancien et dense de faubourg industriel, elles sont délimitées par des infrastructures lourdes de communication ferroviaire et routière.

La libération de ces terrains bien que potentiellement pollués, dans un site contraignant, constituait une opportunité de renouvellement urbain durable pour la construction de logements supplémentaires à haute qualité environnementale et à très haute performance énergétique. Béthune souhaite, en effet, se positionner comme un pôle d'excellence environnementale en matière d'urbanisme durable, à l'instar de plusieurs villes allemandes ou néerlandaises, qui ont édifié des éco-quartiers à leur périphérie, des modèles d'aménagements à haute qualité environnementale et de constructions énergétiquement très performantes.

Dès 2003, la Ville de Béthune a souhaité s'inspirer de ces exemples afin de prendre part à la lutte contre le réchauffement climatique, mais en adaptant ces démarches à son contexte de ville déjà densément urbanisée où seules des opérations de renouvellement urbain peuvent être conçues pour soutenir son développement. La conception du schéma d'aménagement a été confiée à l'Agence Nicolas Michelin. Les



principaux éléments du programme sont :

- la construction phasée de 650 logements diversifiés (de l'individuel dense à la tour R+8), mixtes (locatif et vente avec 50% de social) et de haute qualité énergétique (à minima au label *passif* 50kwh/m²/an);
- un aménagement global du site HQE (site pilote national d'expérimentation) : gestion des eaux et des déchets, matériaux... Un parc urbain d'environ 2 ha;
- un quartier qui privilégie les liaisons douces (le pôle d'échanges SNCF, bus et futur tramway à 250m), reléguant les automobiles en périphérie du quartier dans trois parkings sous des îlots de logements;
- des commerces de proximité et des activités tertiaires privées et publiques (10 000 m²) autour de la place centrale, notamment un lieu permanent d'information et d'accompagnement des populations qui vont y habiter, ouvert dès le lancement des travaux, sur le modèle

de *Krokus* à Hanovre (quartier de Kronsberg). Ce projet a pour objectif, au niveau de la Région Nord-Pas-de-Calais, de proposer une conception de ce que pourrait être un quartier en renouvellement urbain durable, dans les centralités urbaines, et d'offrir une alternative de qualité au périurbain.

Dans le cadre de la mission de promotion de la haute qualité environnementale dans les opérations d'urbanisme confiée par la Région et l'ADEME Nord-Pas-de-Calais, l'Agence d'Urbanisme de l'Arrondissement de Béthune a assisté et conseillé la ville de Béthune dans la définition des enjeux urbains et environnementaux du projet, dans l'élaboration des orientations d'urbanisation et des recommandations en aménagements, habitat, performance énergétique, etc. Cette mission s'est achevée avec l'approbation du projet, par la ville le 28 janvier dernier.

► p.vanacker@aulab.fr

AIRE TOULONNAISE : RECONVERSION DU SITE D'ACTIVITÉS DE LA BAOU DES PUIITS

Par Marc Esponda et Fabrice Del Aguila (AUDAT)

La forte pression résidentielle que connaît le littoral méditerranéen concurrence les activités productives et ne facilite pas le renouvellement des sites sur lesquels celles-ci se déploient. Pour proposer une alternative au tout-résidentiel et favoriser un rééquilibrage habitat/activités à l'échelle de la ville, la commune balnéaire de Sanary-sur-Mer souhaite tirer un parti maximal de la reconversion d'un site économique existant, La Baou des Puits.

Couvrant 20 hectares, ce site est peu et mal rempli, patchwork d'emprises bâties (commerces, artisanat), peu occupées (dépôts de matériaux) ou de friches agricoles. Mais il est stratégiquement très bien placé en entrée de ville, au débouché d'une gare reliée par TER à Toulon et à Marseille et du futur diffuseur connecté sur l'autoroute A50 qui relie ces deux agglomérations. Il est identifié par le SCoT Provence Méditerranée (dont l'agence d'urbanisme de Toulon, AU[dat], est maître d'œuvre) comme un site de développement économique métropolitain.

L'ambition communale de reconversion est inscrite dans les orientations économiques du SCoT : affichage des vocations des espaces d'activités, qualité et durabilité des aménagements, soutien aux filières technopolitaines. Elle vise, en termes de contenu, à attirer des activités liées aux énergies renouvelables et au bâti durable (entreprises, laboratoires, centre d'information et de



ressources...) et en termes de contenant, à promouvoir les valeurs environnementales du bâti et de l'aménagement, dans la lignée de l'Agenda 21 communal.

L'agence, en partenariat avec deux structures varoises (VAI, agence de développement départementale et TVT, organisme de promotion des nouvelles technologies), a coordonné le travail d'état des lieux économique et urbain. Au-delà, elle accompagne la commune dans la formalisa-

tion de son projet d'aménagement du site en élaborant un schéma de principe d'aménagement fondé sur :

- l'intégration de contraintes environnementales fortes : l'eau (présence de quatre points de captage), le bruit (proximité de l'autoroute et de la voie de chemin de fer), le soleil (potentiel de production d'énergie solaire et photovoltaïque considérable)...
- la prise en compte de l'environnement urbain du site : intégration d'un parc d'activité récent dans le schéma, requalification de l'entrée de ville, implantation progressive d'un échangeur autoroutier, gestion de la relation avec la gare, articulation avec le tissu d'habitat quienser la zone...
- le nécessaire phasage de l'aménagement en raison de l'absence de maîtrise foncière actuelle, des contraintes liées à l'occupation existante, du souhait de pouvoir démarrer sur une *première pierre* visible sans bouleverser, dans un premier temps, l'organisation actuelle du site ;
- la maîtrise du site dans le temps : la possibilité de marges de manœuvre grâce au phasage raisonné et le contrôle du devenir du site envisagé par des dispositifs de baux à construction.

Rassemblés dans un recueil par l'agence d'urbanisme de Toulon, les principes environnementaux d'aménagement de la zone constituent la base de travail des prestataires qui définiront la programmation puis la conception du scénario d'aménagement. Le véritable rôle de *fil vert* de l'agence dans cette phase de projet a permis à celui-ci d'être identifié par l'ADEME en octobre 2008 comme l'une des quatre démarches d'Approche Environnementale de l'Urbanisme/AEU en cours en PACA.

► esponda@audat.org / delaguila@audat.org



MARSEILLE /MASSIF DE LA NERTHE : RECONQUÊTE D'UNE FRANGE MÉTROPOLITAINE

Par Hélène Balu (AGAM)

La démarche conduite par l'agence d'urbanisme de Marseille vise à reconquérir ce territoire à la fois terrestre et marin, situé aux franges de Marseille et qui a subi, au fil de l'histoire industrielle, nombre de bouleversements, pollutions et autres atteintes. Le massif de la Nerthe a cependant su garder ses attraits paysagers et son potentiel foncier exceptionnel dans un positionnement devenu stratégique à l'échelle métropolitaine.

L'enjeu majeur de ce projet est de conjuguer protection de la nature et développement accompagné de nouveaux accès au site.

Élément fondamental de la partie nord de l'armature collinaire marseillaise, le massif de la Nerthe constitue depuis toujours une barrière entre les zones urbaines développées autour du bassin de Marseille et celles de l'étang de Berre. Son versant dominant la rade nord de Marseille a été, au cours de l'histoire, l'objet de travaux gigantesques qui lui ont donné un caractère particulier : exploitation de carrières, sites industriels, creusement du tunnel du Rove, construction de la voie ferrée de la Côte Bleue et de ses viaducs. Aujourd'hui encore, bien qu'impacté par le Plan d'exposition au bruit lié au cône d'envol de l'aéroport Marseille-Provence, ce massif demeure un espace naturel remarquable, caractéristique de l'écologie méditerranéenne littorale et rétro-littorale.

Un espace naturel vecteur de développement

Très marqué par la conjugaison terre et mer, le projet porte avant tout la marque d'une protection majeure de la nature : 95% des espaces conserveront leur vocation naturelle, vocation qui sera renforcée par un important transfert de propriété au profit du Conservatoire du Littoral.

La réhabilitation nécessitera l'aménagement de *portes d'entrée* du massif facilement accessibles depuis les parties nord et sud de l'agglomération et la réalisation d'un demi-diffuseur autoroutier.

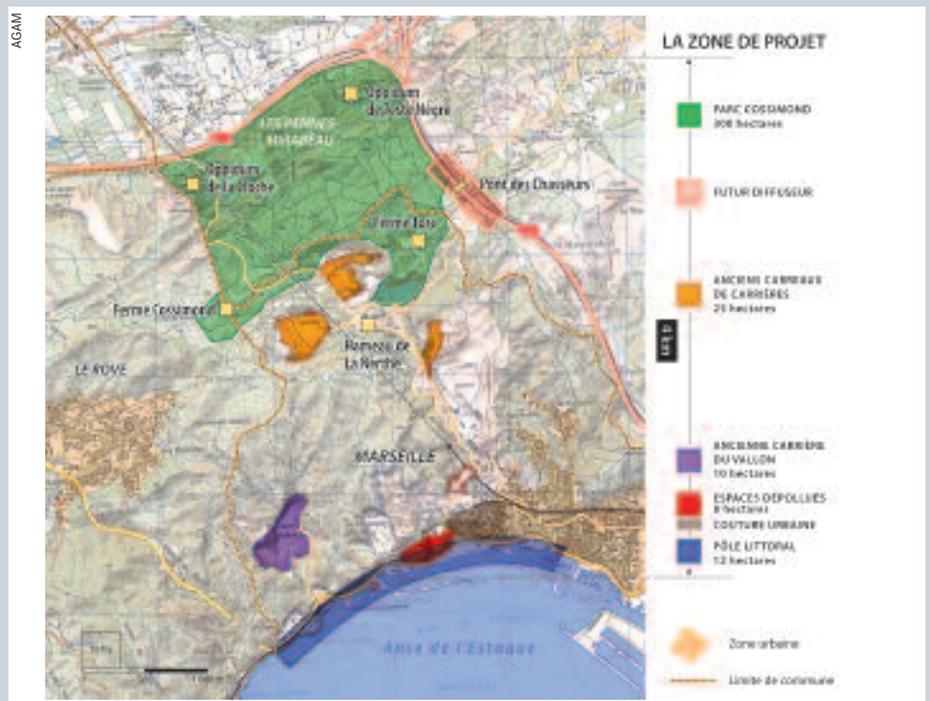
Le projet, inscrit sur trois communes et deux EPCI, s'organisera autour de trois axes :

- au nord, un espace naturel sur plus de 300 ha, futur grand parc d'agglomération, support d'un Observatoire de l'Écologie Méditerranéenne et lieu d'initiation à l'environnement ;
- au centre, sur environ 25 ha d'anciennes carrières, un espace dédié aux activités des conteneuristes marseillais, dégagant autant d'espace à vocation d'activités en milieu urbain, et améliorant de fait la qualité de vie par l'éloignement de tout le trafic poids lourds actuel ;
- au sud, la recomposition de la façade littorale : le site pourra recevoir un équipement d'attractivité régionale lié à la mer autour duquel pourront se développer des activités professionnelles et de loisirs, réalisant ainsi une couture urbaine avec les quartiers voisins.

Longtemps considéré en frange de l'espace urbain marseillais, le massif de la Nerthe prendra, au travers de ce projet, une dimension nouvelle en devenant le cœur d'un vaste système métropolitain. De barrière, il deviendra espace structurant, offrant de nouveaux usages en rapport avec sa situation et la diversité des espaces qui le composent.

Enfin, à l'heure de la mise en œuvre du futur Parc National des Calanques, ces deux secteurs géographiques, de part et d'autre de la ville, renforceront le caractère emblématique d'une agglomération enchâssée entre un socle collinaire et un long ruban littoral.

► h.balu@agam.org



REIMS : RECONVERSION DE LA BASE AÉRIENNE 112

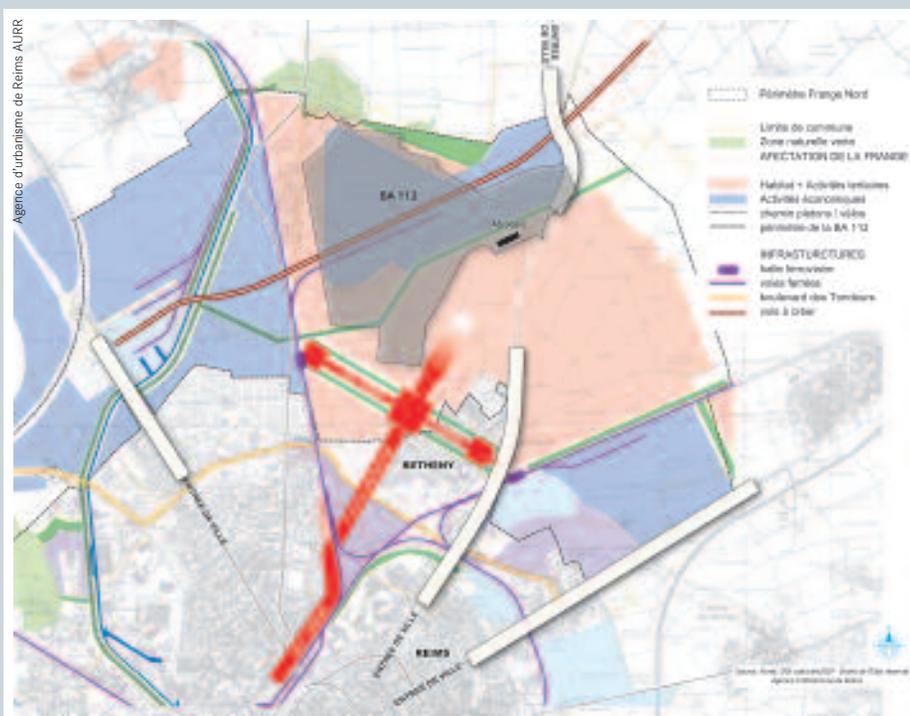
Par Stéphane Egraz (AUDRR)

Au-delà du choc économique et culturel qu'elle provoque - Reims est l'un des berceaux de l'aviation (Henri Farman) -, la fermeture en 2011 de la BA 112 ouvre des opportunités de développement pour l'agglomération rémoise, dont les potentialités foncières d'extension sont faibles. Cette fermeture libérera un espace de 542 hectares situé sur la frange nord de l'agglomération rémoise. Face à des convoitises multiples, l'agence de Reims a, dans une récente étude, déterminé les enjeux et les conditions de réussite de l'aménagement de cet espace, dans une optique de développement durable.

Très convoité, le territoire fait l'objet d'une pression forte de la part de nombreux acteurs. Aussi les communes concernées (Béthény, Courcy et Brimont, appartenant à trois intercommunalités différentes dont Reims Métropole) et la Chambre de Commerce et d'Industrie se sont-elles organisées en créant une association. L'objectif est de préfigurer un cadre d'aménagement afin d'éviter une consommation inappropriée de cet espace et des zones contigües, longtemps interdites à l'urbanisation en raison de leur exposition au bruit. Au total, ce sont près de 1 000 hectares dont le devenir est posé.

L'Agence d'Urbanisme de Reims a initié une réflexion sur la requalification de ces espaces en rapport avec les problématiques de développement de l'agglomération. Compte-tenu des enjeux importants afférents à ce territoire, le devenir de ces espaces a été considéré à différentes échelles :

- l'échelle agglomération pour établir les besoins fonciers afin d'assurer le développement de l'agglomération en espaces dédiés à l'habitat et aux activités et pour construire un cadre de référence sur la base des éléments issus du SCOT de la Région Rémoise, ainsi que des principaux documents de planification et d'organisation du territoire (PDU, PLU, PLH, ...);
- la frange nord de l'agglomération permettant de cerner les dynamiques dans lesquels la problématique de la BA 112 s'insère et de faire des propositions en relation avec le devenir des espaces contigus à la base:
- le périmètre de la BA 112 pour la proposition de scénarii d'aménagement et leur évaluation par rapport au cadre de référence et aux besoins de développement de l'agglomération;



L'Agence de Reims inscrit cette réflexion dans le cadre d'un projet de développement durable. Ainsi, l'édification des scénarii repose notamment sur :

- l'articulation transports/urbanisme : desserte en transports collectifs des espaces urbanisés en s'appuyant sur les lignes ferroviaires situées à proximité ;
- la construction de liens fonctionnels et symboliques avec le centre d'agglomération ;
- la constitution de centres secondaires, desservis par ces transports en commun, denses et mixtes, permettant la constitution de quartiers de vie équilibrés et agréables.

En complément de la proposition de scénario,

une réflexion a été menée sur les outils de mise en œuvre et le partenariat permettant d'aboutir à la conduite du projet.

Les réflexions engagées pourront alimenter la démarche lancée récemment par les autorités rémoises pour concevoir et développer le projet de territoire *Reims 2020*.

► s.egraz@audrr.fr

CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE : PROTÉGER LE CENTRE SANS «MUSÉIFIER»

par Jean-Marc Chone, Alain Fazincani (AUDC)

En deux décennies, Châlons-en-Champagne a vu son centre historique se transformer radicalement. Cette transformation urbaine est davantage le résultat d'une série d'actions de mise en valeur d'un patrimoine *oublié* que d'un renouvellement de son bâti. Cette redécouverte du patrimoine architectural et urbain s'est en particulier faite au travers d'une Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat/OPAH du centre-ville, d'une politique de ravalement des façades ainsi que d'un investissement public important sur la requalification de certains bâtiments et espaces publics.

La ville a souhaité intensifier cette politique de mise en valeur de son patrimoine tout en préservant ses possibilités d'évolution et d'adaptation dans le temps. Cette action s'est concrétisée dans un premier temps au travers d'un projet territorial intégrant cette nouvelle vision patrimoniale et urbaine dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU). Mais il s'est avéré que cet outil n'était pas vraiment adapté pour mettre en œuvre cette ambition. C'est pourquoi l'agence, qui s'était mobilisée sur l'élaboration du PLU, puis du Plan Local de l'Habitat, a proposé aux élus de mettre en place une Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP). Dans le même temps, la ville s'est aussi inscrite dans la démarche de la labellisation *Ville d'Art et d'Histoire*.

Le principal enjeu de cette démarche est de préserver un patrimoine existant tout en prenant en compte les nouveaux usages et les réalités économiques et de permettre le renouvellement de la ville sur la ville, sans tomber dans le travers de sa muséification.

Dans le cas châlonnais et sur proposition de l'Agence d'urbanisme, la ZPPAUP a été délimitée sur un large périmètre, permettant ainsi de prendre en compte, dans un centre élargi, des éléments de diversité d'usages ou de destinations des édifices (bâtiments publics, casernes, logements, ...) et de qualité architecturale sur les deux rives de la ville et d'y insérer la trame *verte* et *bleue* de la ville.

La création de la ZPPAUP renforce la cohérence d'une politique urbaine qui vise à met-



Agence Bailly

tre en valeur les éléments forts du patrimoine sans bloquer l'évolution urbaine, économique et sociale de la ville dans le futur.

Les réflexions ont porté sur la forme bâtie (maintien de la trame parcellaire perceptible en façade, du velum, des volumes, etc.) et sur certaines pratiques contemporaines et de développement durable (nouveaux matériaux, insertion d'équipements de ventilation, climatisation, des panneaux solaires, etc.).

La ZPPAUP conduit à raisonner sur la manière de réaliser des constructions contemporaines dans le contexte d'une ville ancienne.

Outre l'évidente corrélation entre patrimoine et développement d'un tourisme urbain, le fait que le PLH ait défini un besoin de logements de qualité en centre-ville renforce la légitimité de la ZPPAUP. C'est là un retour affirmé du lien nécessaire entre le bâti et son usage.

Par ailleurs, au travers de l'enquête publique, il apparaît clairement que la démarche a trouvé une grande écoute auprès de la population. Elle marque une inversion de tendance dans le regard que celle-ci porte à son patrimoine. Châlons-en-Champagne fait partie des villes qui ont engagé une réflexion locale dans la foulée du Grenelle de l'environnement. Celle-ci débouchera sur la mise en œuvre de concepts de développement durable y compris sur le bâti patrimonial.

- ▶ jm.chone@audc51.org
- ▶ a.fazincani@audc51.org



AMIENS-MONTIÈRES : LES APPORTS DU MARCHÉ DE DÉFINITION

Par *Caroline Sannier (ADUGA) et Romain Pereira (Amiens Métropole)*

En 2006, la ville d'Amiens a engagé une procédure dite de « marché de définition » afin d'anticiper la reconversion d'emprises occupées par une station d'épuration. L'objectif était double : définir un projet d'aménagement, et mener une réflexion à une échelle élargie en vue d'amorcer la reconquête d'un site industriel de 100 ha.

La zone d'activités de Montières est depuis une dizaine d'années en situation d'obsolescence économique et urbaine. Secteur de fond de vallée, aménagé initialement pour accueillir les industries sinistrées par la guerre, elle s'est développée progressivement le long de la Somme, sans réflexion sur son aménagement d'ensemble, ignorant les qualités géographiques du site et son environnement urbain. Au contact du centre-ville, le site à reconquérir (6 ha) représente un important potentiel foncier maîtrisé par la Ville.

Depuis 2000, plusieurs études urbaines et économiques ont permis d'explorer les programmations possibles. Mais c'est l'approche de l'échéance de la délocalisation de la station d'épuration qui a fait prendre conscience à la municipalité de la nécessité d'engager une démarche opérationnelle pour éviter la constitution d'une friche et pour exploiter un potentiel constructible de plus de 600 logements.

Le « marché de définition » offre à la maîtrise d'ouvrage un bon compromis entre engager une nouvelle étude, sans débouchés opérationnels à court terme, et lancer un concours d'urbanisme sur des bases programmatiques encore trop floues. Il lui permet de réfléchir simultanément à un programme et à sa traduction urbaine et de ménager des phases de dialogue maîtrise d'ouvrage/maîtrise d'œuvre avec plusieurs équipes de conception associant les compétences d'urbaniste, de paysagiste et de programmiste.

Deux périmètres ont été proposés : un périmètre opérationnel de 12 ha comprenant la station d'épuration et un grand terrain adjacent et un périmètre d'étude d'environ 75 ha. La première phase a consisté à élaborer un schéma programmatique de référence à l'échelle du



périmètre d'étude et à esquisser le projet global de reconversion. Durant cette première étape, plusieurs réunions-débats en toute transparence ont permis de faire avancer la réflexion collective entre les équipes. Sur cette base, la maîtrise d'ouvrage a précisé ses attentes et proposé aux concepteurs le cahier des charges de la seconde phase, cette fois-ci individuelle, à l'issue de laquelle le jury a désigné l'équipe lauréate. Celle-ci s'est vu confier un marché de services comprenant une mission de maîtrise d'œuvre urbaine et une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage qui permet aujourd'hui à la collectivité d'être accompagnée sur le moyen terme pour :

- mettre en œuvre le projet d'aménagement d'un éco-quartier,
- conseiller les opérateurs et architectes engagés dans l'aménagement,
- établir un plan-programme à l'échelle du



périmètre d'étude pour alimenter le PLU et encadrer les projets privés.

Par leur positionnement, très en amont, les « marchés de définition » offrent une réelle opportunité de concilier un objectif opérationnel et le temps nécessaire à la maturation, politique et technique, d'un projet.

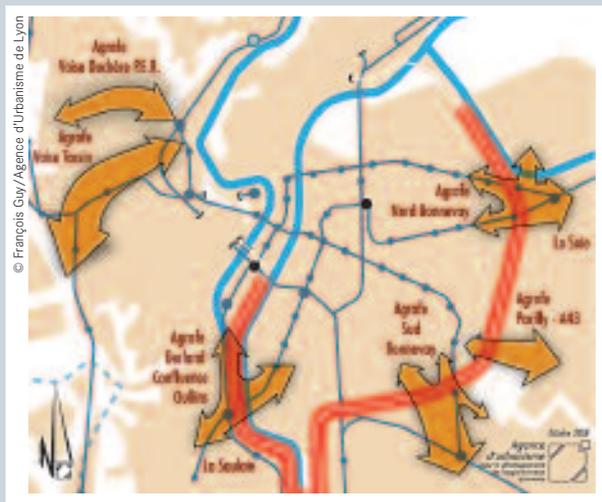
► c.sannier@aduga.org

► r.pereira@amiens-metropole.com

LYON : DES AGRAFES URBAINES POUR « RECOUDRE » LE TERRITOIRE

Par Nicolas Pech (URBA Lyon)

A Lyon, comme dans beaucoup d'agglomérations, le développement, dans les trente dernières années, d'infrastructures aux caractéristiques autoroutières a conduit à la constitution de véritables coupures urbaines qu'il faut aujourd'hui résorber. Etat des lieux...



L'axe A6-A7, situé au cœur de la ville, constitue aujourd'hui une barrière formidable autour de la Confluence Saône-Rhône, en totale contradiction avec le projet de doublement de l'hypercentre de l'agglomération. La transformation de cet objet autoroutier en un axe plus urbain est cependant conditionnée à la réalisation d'axes de contournement (Tronçon Ouest du Périphérique et Contournement Ouest de Lyon) dont l'horizon de réalisation demeure incertain. Dans le même temps, le projet urbain Lyon Confluence sort de terre (www.lyon-confluence.fr) et la question du désenclavement de ce quartier se pose avec acuité, à court et moyen termes.

Le boulevard périphérique, aménagé sur les emprises des anciennes fortifications, a quant à lui été rattrapé par la ville. D'ouvrage de contournement, il est progressivement devenu une muraille séparant la ville centre de la première couronne alors que la dynamique urbaine l'a aujourd'hui dépassé. Ainsi, de grands projets urbains voient le jour au-delà de cette limite (Carré de Soie à Villeurbanne – Vaulx-en-Velin, Renault Trucks à Vénissieux – Saint-Priest, ...) et les lignes structurantes de transports col-

lectifs accompagnent ce mouvement (prolongement du métro A à l'est, lignes de tramway T3 vers l'est et T4 vers le sud).

Pour résorber ces effets de coupure, l'agence d'urbanisme de Lyon a, depuis 2007, engagé une réflexion en proposant deux actions complémentaires :

- une action sur l'infrastructure permettant d'apaiser l'axe et de réduire les nuisances générées et l'emprise de l'infrastructure ainsi que les contraintes de son système d'échanges. Dans le cadre d'une politique globale de déplacements à l'échelle de l'agglomération et de la métropole, il s'agit notamment d'intervenir sur les vitesses pratiquées (vitesse cible de l'ordre de 70 km/h) et les modalités d'exploitation (voies réservées, contrôle d'accès, ...) : de plus, ces mesures concourent à une modération de l'usage de la voiture individuelle au profit des modes de transport alternatifs (transports collectifs, co-voiturage) qui s'en trouveront renforcés.

- une dynamique de projet urbain autour de l'infrastructure, rendue possible par l'apaisement de l'axe, et permettant d'envisager la constitution d'agrafes urbaines capables de

digérer cette coupure, de la même manière que la ville de Lyon a su au fil du temps absorber et continuer à absorber les coupures du fleuve et de la voie ferrée. Selon la topographie du territoire concerné, cette *couture urbaine* peut s'appuyer sur une couverture partielle (exemple de l'agrafe nord Bonnevay) qui gomme l'infrastructure et rétablit la continuité de voies qui la traversent. Elle peut aussi s'envisager par la réappropriation des rives de l'infrastructure (exemple de l'agrafe sud Bonnevay) associée à une réorganisation des accès permettant le renforcement des liens entre les secteurs situés de part et d'autre de l'axe.

► n.pech@urbalyon.org

JOËL DUQUENOY

UN ACTEUR DYNAMIQUE DU TERRITOIRE

Homme de proximité, Joël Duquenois est un président d'agence tout entier tourné vers l'intérêt public local. Une vocation nécessaire dans ce bassin d'emploi fragilisé, et qui porte ses fruits.

█ L'action publique locale : c'est le fil rouge qui guide le parcours de Joël Duquenois, 56 ans, maire (PS) d'Arques, président de la communauté d'agglomération de Saint-Omer (CASO), président de l'association des maires du Pas-de-Calais. Et - *last but not least* - président de l'agence d'urbanisme et de développement de la région de Saint-Omer.

L'agence est voisine de la communauté d'agglomération. Ce qui est commode pour le travail quotidien, et cohérent sur le plan stratégique. Les chantiers ne manquent pas, Le SCOT (Schéma de cohérence territoriale) de l'aire urbaine de Saint-Omer a été adopté l'an dernier, à l'unanimité des 82 communes et des cinq intercommunalités concernées. L'heure est venue de mettre les PLU (plans locaux d'urbanisme) en conformité avec cet engagement. C'est aussi le moment de lancer l'élaboration d'un plan climat territorial, en écho à l'initiative de la Région Nord - Pas-de-Calais.

Joël Duquenois loue l'expérience et la qualité de cet outil de planification et d'aménagement. L'agence anticipe en permanence les nouveaux enjeux ; elle est l'éclairer, voire « le poil à gratter » des élus, estime son président. Les discussions sont fréquentes et franches entre Joël Duquenois, le directeur de l'agence et la quinzaine de techniciens, mais les décisions sont « partagées ». « J'ai fait mes études de consensus à l'association des maires », indique le président : une bonne école.

Un homme de proximité

Cette recherche de consensus est d'autant plus nécessaire que le territoire a souffert de la désindustrialisation ; cette situation réclame des efforts de redynamisation de la part de tous les acteurs. Certes, le pays ne manque pas d'atouts, notamment sur le plan touristique. Mais entre les deux derniers recen-



sements, un millier d'habitants ont quitté le bassin d'emploi de Saint-Omer. La cristallerie d'Arques, qui comptait plus de dix mille salariés à son zénith, a plusieurs fois réduit ses effectifs. Et tous les matins, sept cents Audomarois prennent le train pour Lille, distante d'une soixantaine de kilomètres.

Joël Duquenois vient de demander à l'agence d'urbanisme de porter son regard avisé sur ce qui se passe autour de son territoire. « Nous devons nous intéresser au littoral, bien sûr, mais au moins autant à la métropole et capitale régionale ». Garder à son « pays » vigueur et attractivité : voilà un objectif que l'élu est bien décidé à atteindre. Le verrier Saverglass a ainsi inauguré, l'année dernière, à Arques, une nouvelle unité de production à la place des anciens bâtiments du four V d'Arc International, avec 250 emplois à la clé.

Pour assumer pleinement ses mandats, Joël Duquenois a sa recette : un cocktail de disponibilité, de simplicité et de proximité. A 7 heures chaque matin, il est au bureau. « A 8 heures, quand les salariés arrivent, tous les courriers du jour sont signés ». Si un technicien veut lui soumettre une question ou lui présenter un dossier, il n'a qu'à toquer à la porte de son cabinet. Joël Duquenois s'est entouré d'une équipe réduite. Sa secrétaire gère les rendez-vous dans des délais record : le « patron » ne supporte pas d'avoir plus de deux ou trois demandes en instance. Parce que son territoire le mérite bien.

*Propos recueillis par Bertrand Verfaillie
(Innovapresse / Lille)*

DR



ANGÈLE BALEYDIÈRE MET L'URBANISME SOUS LES FEUX DE LA TOILE

Cheville ouvrière du système Internet de l'agence d'urbanisme de Lyon, la responsable du Système d'Information des Partenaires (SIP) est parvenue à faire sortir l'urbanisme de sa réserve.

en visibilité, et l'artisane de cette mise en lumière aussi. Voilà Angèle Baleydière sollicitée par Gilles Buna, président de l'agence d'urbanisme par ailleurs vice président du Grand Lyon en charge de l'urbanisme, pour créer un système d'information à destination des partenaires de l'agence. « Il s'agissait un peu d'organiser une vitrine de nos compétences et de favoriser l'accès aux études et aux informations produites par l'agence », résume Angèle Baleydière, qui reconnaît que sa mission s'est d'abord heurtée à quelques freins. « Au sein de l'agence, il y avait une culture de production, mais pas de diffusion, et j'ai dû faire comprendre à mes collègues qu'une étude n'a de sens que si elle est lue », se souvient-elle. Mais une fois les réticences vaincues, le projet a rapidement pris corps, aussi grâce à une informatique à la pointe. « En trois ans, nous avons mis en ligne 1 700 informations sur notre extranet ».

Ouverture au grand public

Non contente de diffuser l'information auprès des professionnels, l'agence a également ouvert sa base de données au grand public, via un site internet qui concentre environ le tiers des informations accessibles aux partenaires. Un véritable succès dont la recette tient, d'après la conceptrice du système,

à la simplicité, puisque les études sont présentées par un titre et quelques lignes de résumé qui donnent envie de cliquer. « Désormais les moteurs de recherche viennent nous visiter régulièrement et nous sommes bien référencés », s'enthousiasme Angèle Baleydière, dont l'objectif revendiqué est bien de « tenir informés du mieux possible les partenaires, mais aussi être présent sur la toile pour ne pas limiter l'accès du public à la seule porte d'entrée du site de l'agence ». Alors, pour gagner encore en visibilité, Angèle Baleydière a imaginé une web TV où chacun peut présenter en trois minutes une étude ou un champ de compétences. « J'avais l'impression que certains messages ne passaient pas bien à l'écrit », justifie la responsable du Système d'Information des Partenaires. Son prochain défi pour générer du « buzz » : inciter les internautes au dialogue. « Il faut inventer des animations pour booster notre lectorat », est-elle convaincue.

■ C'est bien connu, la technologie doit toujours son inventivité à l'homme. Et comme on a observé, depuis ces dernières années, que l'Agence d'urbanisme de Lyon avait considérablement gagné en visibilité sur la toile... on a cherché l'homme. Et on a trouvé la femme !

Une femme a priori bien éloignée de la sphère urbanistique. Docteur en sciences de gestion, Angèle Baleydière a d'abord enseigné l'économie avant de rejoindre le pôle de compétences en urbanisme du Grand Lyon. « En tant qu'enseignante, j'avais beaucoup travaillé sur les clusters et les réseaux de compétences », retrace la responsable du Système d'Information. Une spécialité bienvenue au moment où le pôle de compétences en urbanisme souhaitait regrouper et dynamiser l'ensemble des savoir-faire présents sur le territoire. « Je ne viens pas du champ de l'urbanisme, mais j'avais cette idée qu'il faut rassembler pour être plus visible ». L'urbanisme grand-lyonnais a donc gagné

Propos recueillis par Françoise Sigot
(Innovapresse / Lyon)

► www.urbalyon.org